



Appel à propositions (AP)

«Mission de coordination régionale TRIDOM BIODEV2030 Phase II (Cameroun, Gabon et République du Congo) »

Siège du WWF-France (le Pré-Saint-Gervais, France), PSP, projet BIODEV2030

Référence de l'AP : BIODEV2030 - Coordination régionale TRIDOM

1. CAHIER DES CHARGES

- 1.1. Les Termes de Référence de cette mission, décrivant les services à fournir de manière détaillée, se trouvent en annexe 1.

2. COORDONNÉES DE CONTACT

- 2.1. Pendant la durée de ce marché, c'est-à-dire depuis la publication du présent appel à propositions jusqu'à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez discuter de ce marché avec aucun employé ou représentant du WWF-France autre que le contact ci-dessous. Vous devez adresser toute correspondance et toute question à ce contact, y compris votre proposition.

Contact : **Camille Hosteint**, Chargée de projet financements institutionnels, chosteint@wwf.fr
Esther Bessis, Chargée de programmes internationaux, ebessis@wwf.fr

3. CALENDRIER DE LA PASSATION DE MARCHÉ

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié par le WWF-France à tout moment, si cela est nécessaire.

DATE	ACTIVITE
6 mai 2024	Publication de l'appel à proposition
20 mai 2024	Date limite de soumission des questions
22 mai 2024	Date limite de publication des réponses aux questions

DATE	ACTIVITE
29 mai 2024	Date limite de soumission des propositions au WWF
Entre le 30 mai et le 7 juin 2024	Evaluation des offres
Du 11 au 14 juin 2024	Entretiens
17 juin 2024	Date de notification
1 juillet 2024	Date prévue pour le début du contrat

4. REMPLIR ET SOUMETTRE UNE PROPOSITION

4.1. Votre proposition doit être constituée des cinq documents distincts suivants :

- Règles d'achat Expertise France et déclaration sur l'honneur signée (voir Annexe 3)
- Informations de préqualification (voir section 4.3 ci-dessous)
- Proposition technique (voir section 4.4 ci-dessous)
- Proposition financière (voir section 4.5 ci-dessous)

Les propositions doivent être rédigées en français.

4.2. Votre proposition doit être soumise par courriel aux contacts du WWF-France (voir section 2). L'objet de l'e-mail doit être **[BIODEV2030 - Coordination régionale TRIDOM - nom du soumissionnaire]**. Le nom du soumissionnaire est le nom de la société ou de l'organisation au nom de laquelle vous soumettez la proposition, ou votre propre nom de famille si vous soumissionnez en tant que consultant indépendant. Votre proposition doit être soumise en format PDF. Vous pouvez soumettre plusieurs courriels dûment annotés, par exemple, Courriel 1 de 3, si les fichiers joints sont trop volumineux pour être transmis en un seul courriel. Vous ne pouvez pas soumettre votre proposition en la téléchargeant sur un outil de partage de fichiers.

4.3. Critères de préqualification

Le WWF-France utiliseront les critères de préqualification suivants pour déterminer si vous avez la capacité de fournir les biens et/ou services requis. Veuillez fournir les informations nécessaires dans un document unique et séparé.

Critères de préqualification	
1	3 références pertinentes
2	Confirmation que vous disposez de tous les enregistrements légaux nécessaires pour effectuer le travail

4.4. Offre Technique

La proposition technique doit aborder chacun des critères énoncés ci-dessous de manière explicite et distincte, en citant le numéro de référence du critère concerné (colonne de gauche).

Les propositions dans tout autre format augmenteront de manière significative le temps nécessaire à leur évaluation, et pourraient être rejetées à la discrétion du WWF-France.

Un CV actualisé ne dépassant pas 3 pages devra être fourni.

L'intervenant principal doit présenter un profil respectant les exigences minimales suivantes :

*/ Qualifications

- MBA ou diplôme d'études supérieures en économie agricole/forestière, en gestion des ressources naturelles, en développement durable, en sciences de l'environnement ou dans d'autres domaines connexes ;
- Solides compétences en gestion de projet de projets/programmes sur le terrain et en management d'équipes multiculturelles ;
- Au moins 10 à 12 ans d'expérience de travail auprès d'intervenants du secteur public, des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé dans le domaine de conservation et/ou de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de la durabilité, y compris une expérience significative de la gestion de projets politiquement sensibles ;
- Excellente connaissance de la région Bassin du Congo et du contexte institutionnel et politique ; et disposition d'un fort réseau dans les trois pays visés par le projet (Cameroun, Gabon, République Congo);
- Français et anglais courants et ce, à l'oral comme à l'écrit.
- Une expérience avérée dans les techniques d'évaluation d'impact ainsi qu'une familiarité avec les normes de conservation et les outils d'évaluation d'impact environnemental est souhaitée ;
- Une expérience avérée dans la mobilisation de financements auprès de différents bailleurs (publics, privés, internationaux, locaux, etc.) est un plus ;
- Une connaissance des enjeux et parties prenantes de la filière cacao dans le Bassin du Congo serait fortement appréciée ;
- Forte capacité de travail, sens de l'analyse et de la synthèse ;
- Appétence pour les missions et déplacements professionnels.

Le WWF-France constituera une équipe d'a minima trois personnes qui évaluera les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

Critère	Description	Information à fournir	Poids
1	Offre technique	Description narrative	35%
3	Qualifications et expérience	CV	30%
4	Connaissance du contexte et enjeux des pays de la region (Cameroun, Gabon, République du Congo)	A faire ressortir dans un bref narratif (section 4. des TdR)	20%
5	Maîtrise écrite du français, clarté de la communication et capacité de synthèse	Sera évaluée sur la base de l'offre écrite et de son articulation	10%
6	Anglais lu, écrit et parlé	Sera évalué à partir des indications fournies dans les CV	5%
TOTAL			100%

4.5. Offre Financière

- 4.5.1. La proposition financière doit être un prix fixe avec un détail mensuel du 15 juin 2024 au 30 mars 2026. Le budget global de la proposition financière pour la mission doit comprendre les éléments budgétaires suivants : honoraire journalier forfaitaire en

euros, coûts annexes, frais logistiques, frais de mission (2 missions au Congo et 2 missions au Gabon sur toute la durée du projet).

A titre d'information uniquement, le prix doit être ventilé comme suit :

N°	Désignations	Unité	Quantité	Prix unitaire (HT)	Prix total (HT)
1	Frais non remboursables				
1.1	Honoraires du consultant	Mois	22		
2	Frais remboursables				
2.1	Per diem (incluant l'hébergement)	Jours / mission Congo	TBD	Remboursé au réel avec justificatif dans la limite de 246,00€*	
2.2	Per diem (incluant l'hébergement)	Jours / mission Gabon	TBD	Remboursé au réel avec justificatif dans la limite de 316,00€*	
2.3	Billets d'avion	Vois	4 A/R	Remboursement au réel avec justificatif	

*selon les taux actuels de l'Union Européenne
(<https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2023/Annexe%20I%20taux%20des%20indemnites%20journalieres.pdf>)

Les Per diem couvrent le logement, les repas, ainsi que les déplacements au sein de la mission.

Les frais mentionnés dans le point 2.3 seront remboursés sur base de justificatifs et devront être validés en amont avec le WWF France.

4.5.2. Les prix comprennent tous les coûts.

Les taux et les prix soumis sont réputés inclure tous les coûts, assurances, taxes, honoraires, dépenses, responsabilités, obligations, risques et autres éléments nécessaires à l'exécution des Termes de référence. Le WWF-France n'acceptera pas de frais autres que ceux clairement indiqués dans la proposition financière. Cela inclut les retenues d'impôts applicables et autres. Il vous incombe de déterminer si de telles taxes s'appliquent à votre organisation et de les inclure dans votre offre financière.

4.5.3. Taxes Applicables sur les Biens et Services

Les taux et les prix proposés doivent apparaître en HT et TTC.

4.5.4. Monnaie des taux et des prix proposés

Tous les taux et les prix soumis par les proposant doivent être en EUR (devise du projet).

4.6. Retraits et modifications



Vous pouvez librement retirer ou modifier votre proposition à tout moment avant la date limite de soumission en adressant un avis écrit aux contacts du WWF-France. Cependant, afin de réduire le risque de fraude, aucune modification ou retrait ne sera accepté après la date limite de soumission.

5. EVALUATION DES PROPOSITIONS

5.1. Exhaustivité

Le WWF-France vérifiera d'abord si votre proposition est complète. Les propositions incomplètes ne seront pas examinées plus avant.

5.2. Critères de préqualification

Seules les propositions qui répondent à tous les critères de préqualification seront évaluées.

5.3. Evaluation Technique

5.3.1. Notation

Une note de 0 à 10 sera attribuée à votre proposition pour chacun des critères d'évaluation technique, de sorte que "0" signifie faible et "10" signifie élevé.

5.3.2. Note minimum

Les propositions qui reçoivent la note "0" pour l'un des critères ne seront pas examinées plus avant.

5.3.3. Score technique

La note attribuée à chaque critère d'évaluation technique sera pondérée par le poids relatif du critère (voir section 4.4). Ces notes pondérées seront additionnées pour donner le score technique globale de votre proposition.

5.4. Evaluation financière et score financier

L'évaluation financière sera basée sur le prix total que vous soumettez. Votre proposition financière recevra un score calculé en divisant la proposition financière la plus basse ayant passé les seuils de qualité minimum (voir section 5.3.2) par le prix total de votre proposition financière.

Ainsi, par exemple, si votre proposition financière est d'un montant total de 100 EUR et que la proposition financière la plus basse est de 80 EUR, vous recevrez un score financier de $80/100 = 80\%$.

5.5. Score total

Le score total de votre proposition sera calculé comme la somme pondérée de votre score technique et de votre score financier.

Les poids relatifs seront :

Technique: 70%

Financier: 30%

Ainsi, par exemple, si votre note technique est de 83% et votre note financière de 77%, vous recevrez une note totale de $83 * 70\% + 77 * 30\% = 58,1\% + 23,1\% = 81,2\%$.

Sous réserve des exigences des sections 4 et 7, le WWF-France attribuera le contrat au soumissionnaire dont la proposition aura obtenu le score total le plus élevé.

5.6. Entretien

Les soumissionnaires ayant obtenu la moyenne technique seront auditionnés lors d'une phase d'entretiens.

6. EXPLICATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

- 6.1. Le WWF-France utilise la procédure ouverte pour ce marché. Cela signifie que l'opportunité contractuelle est publiée sur le site Internet du WWF-France et que toutes les parties intéressées peuvent y participer, sous réserve des conditions de la section 7 ci-dessous.
- 6.2. Vous êtes invités à poser des questions ou à demander des éclaircissements concernant ce marché. Veuillez envoyer un courriel aux contacts du WWF-France (voir section 2), en prenant note de la date limite de soumission des questions à la section 3.
- 6.3. Toutes les propositions doivent être reçues avant la date limite de soumission indiquée à la section 3. ci-dessus. Les propositions tardives ne seront pas prises en considération. Toutes les propositions reçues avant la date limite de soumission seront évaluées par une équipe de trois évaluateurs ou plus, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent appel d'offres. Aucun autre critère ne sera utilisé pour évaluer les propositions. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition a reçu la note totale la plus élevée à l'issue de l'évaluation et des entretiens. Le WWF-France se réserve toutefois le droit d'annuler le marché et de ne pas attribuer de contrat du tout.
- 6.4. Suite aux auditions, le WWF France contactera le soumissionnaire retenu pour le notifier de sa décision et finaliser le contrat.

Nous contacterons les soumissionnaires non retenus après l'attribution du contrat et leur fournirons des informations détaillées. Le calendrier de la section 3. donne une estimation de la date à laquelle nous pensons avoir terminé l'attribution du contrat, mais cette date peut changer en fonction de la durée de l'évaluation des propositions.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 7.1. Pour participer à ce marché, vous êtes tenu de soumettre une proposition conforme aux instructions du présent appel d'offres et des pièces jointes.
 - 7.1.1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez soumis une proposition complète et entièrement conforme.
 - 7.1.2. Toute proposition incomplète ou incorrectement remplie peut être considérée comme non conforme et, par conséquent, vous pouvez être dans l'impossibilité de poursuivre le processus de passation de marchés.
- 7.2. Pour participer à ce marché, vous devez remplir les conditions indiquées dans les règles d'achat d'Expertise France et signer la déclaration sur l'honneur (Annexe 3). Vous devez en outre remplir les conditions suivantes :
 - Etre libre de tout conflit d'intérêts
 - Etre inscrit au registre professionnel ou commercial pertinent du pays dans lequel vous êtes établi (ou résident, si vous êtes indépendant)
 - Etre en règle de vos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et de tous les impôts applicables
 - Ne pas avoir été condamné pour non-respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ou d'autres exigences légales relatives à la durabilité et à la protection de l'environnement
 - Ne pas être en faillite ou en liquidation
 - N'avoir jamais été coupable d'une infraction concernant votre conduite professionnelle



- Ne pas avoir été impliqué dans une fraude, une corruption, une organisation criminelle, le blanchiment d'argent, le terrorisme ou toute autre activité illégale.

7.3. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule proposition, que ce soit à titre individuel ou en tant que partenaire d'une coentreprise.

7.4. En participant à ce marché, vous acceptez les conditions énoncées dans le présent appel d'offres, notamment les suivantes :

- Il est inacceptable de donner ou d'offrir un cadeau ou une contrepartie à un employé ou à un autre représentant du WWF-France en tant que récompense ou incitation à l'attribution d'un contrat. Une telle action donnera au WWF-France le droit de vous exclure de ce marché et de tout autre marché futur, et de mettre fin à tout contrat qui aurait été signé avec vous.
- Toute tentative d'obtenir des informations d'un employé ou d'un autre représentant du WWF-France concernant un autre soumissionnaire entraînera la disqualification.
- Toute fixation de prix ou collusion avec d'autres soumissionnaires dans le cadre de ce marché donnera au WWF-France le droit de vous exclure, ainsi que tout autre soumissionnaire impliqué, de ce marché et de tout autre marché futur, et pourra constituer une infraction pénale.

8. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES

8.1. Le WWF-France respecte le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Les informations que vous soumettez au WWF-France dans le cadre de ce marché seront traitées de manière confidentielle et ne seront partagées que dans la mesure où cela est nécessaire pour évaluer votre proposition conformément à la procédure expliquée dans le présent appel d'offres, et pour maintenir une piste d'audit claire. A des fins d'audit, le WWF-France sont tenues de conserver l'intégralité de votre proposition pendant 10 ans et de la mettre à la disposition des auditeurs internes et externes et des donateurs, sur demande.

9. CONTRAT

Les contrats sur le modèle du WWF-France en Annexe 3, peuvent être modifiés par le WWF-France pour refléter les exigences particulières du donateur qui finance ce marché particulier.

10. A PROPOS DU WWF-FRANCE

WWF est une fondation française reconnue d'utilité publique dont l'objet est « de promouvoir, d'encourager et d'assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites, des eaux, des sols et autres ressources naturelles, soit directement, soit indirectement, en associant d'autres organismes à la réalisation de ses actions et programmes » (Statuts de la Fondation, Art. 1).

La Fondation WWF France est membre du réseau mondial « World Wide Fund for Nature » (ci-après le « WWF »).

WWF réalise des projets en France et à l'étranger qui ont pour objet la protection de la biodiversité.

<https://www.wwf.fr/>

11. ANNEXES

Annexe 1 *Termes de référence de la mission*



Annexe 2 *Modèle de contrat du WWF-France*

Annexe 3 *Règles d'achat Expertise France et déclaration sur l'honneur*